

Organisation	Nom	Présence
La Rédemption	Isabelle Dupont, mairesse	X
Saint-Cléophas	Jean-Paul Bélanger, maire	
Saint-Cléophas	Bruno Gauvin, conseiller	
Sainte-Irène	Alain Gauthier, maire	X
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	Réginald Duguay, maire	X
MRC de La Matapédia	Chantale Lavoie, préfète	X
MRC de La Matapédia	Mario Lavoie, directeur général	
MRC de La Mitis	Michel Côté, préfet	
MRC de La Mitis	Marcel Moreau, directeur général	
Propriétaires privés	À venir	
Groupes d'utilisateurs du territoire	André Blouin, président du Club de VTT de la Matapédia	X
Organismes de développement économique	Sébastien Jean, directeur général du CLD de La Matapédia	X
Organismes de protection de l'environnement	René Pelletier, président de l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche	X
Saint-Laurent Énergies	Alex Couture, directeur de projets	X
Saint-Laurent Énergies	Steeve Rousseau, directeur de projets — construction	X
RES Canada	Alain Bertrand, directeur de la construction	X
PESCA Environnement	Maryse Tremblay, animatrice	X

Point à l'ordre du jour	Résumé de la discussion Recommandation du comité
1. Ouverture de la séance	Mot de bienvenue et présentation de l'ordre du jour
2. Accueil des nouveaux membres du comité de liaison	Les membres du comité de liaison accueillent de nouveaux représentants. Ces derniers indiquent avoir bien compris leur rôle au sein du comité. Nous leur souhaitons la bienvenue.
a. Représentant de Sainte-Irène	M. Alain Gauthier, nouveau maire de Sainte-Irène, remplace M. Alain Duchemin au sein du comité de liaison.
b. Utilisateurs du territoire	M. André Blouin, président du Club de VTT de la Matapédia, se joint au comité de liaison et représente les utilisateurs du territoire.
c. Organismes de développement économique	M. Sébastien Jean, directeur général du CLD de La Matapédia, se joint au comité de liaison et représente les organismes de développement économique.
d. Organismes de protection de l'environnement	M. René Pelletier, président de l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche, se joint au comité de liaison et représente les organismes de protection de l'environnement.
3. Lecture et adoption du compte rendu de la séance de travail du 25 février 2010	Les membres du comité de liaison présents à la séance de travail du 25 février 2010 prennent connaissance du compte rendu et l'approuvent sans modification.

4. Discussions et recommandations sur le représentant des propriétaires privés

Le comité des propriétaires privés devrait être formé prochainement, selon Alex Couture. Le projet de parc éolien du Lac-Alfred compte plus de 40 propriétaires privés, dont certains auront des équipements (éoliennes, chemins et réseau collecteur) sur leurs lots.

La validation finale de l'emplacement de ces équipements sera bientôt terminée. Ainsi, le comité des propriétaires privés pourra être formé conformément à la situation réelle du projet sur le terrain, et avec les propriétaires qui accueilleront des équipements sur leurs lots.

Entre temps, les propriétaires sont toujours informés de façon individuelle de tout travail ou visite sur leurs lots, ce qui permet l'avancement du projet.

5. Micropositionnement effectué et autres activités de terrain réalisées

Alex Couture informe les membres du comité de liaison des activités réalisées au cours des dernières semaines.

Une dizaine de personnes ont travaillé au micropositionnement des éoliennes pendant environ 3 semaines en juin. L'une ou l'autre des deux équipes de travail ont marché chacun des sites d'éoliennes. Chaque équipe comprenait des professionnels spécialisés dans le vent, l'environnement et la construction. Ainsi, chacun d'entre eux était en mesure d'évaluer le meilleur emplacement en fonction de leur champ de compétence respectif.

Des photos de l'activité sont présentées au comité de liaison, montrant les piquets qui ont été installés sur chaque site d'éolienne.

Parallèlement au micropositionnement, du travail de validation sur le terrain s'est aussi déroulé, pour les cours d'eau et les milieux humides par exemple.

Grâce à ce travail, Saint-Laurent Énergies est en mesure de prendre les dernières décisions quant à la disposition des équipements du projet. Déjà, le travail de terrain a permis de maximiser l'utilisation de chemins existants pour réduire l'impact de la construction de nouveaux chemins sur l'environnement.

6. Décret gouvernemental

Les membres du comité de liaison discutent de l'obtention du décret gouvernemental autorisant Saint-Laurent Énergies à aller de l'avant dans le projet. Une annonce faite par la ministre des Ressources naturelles et de la Faune a eu lieu à Sainte-Irène le 8 juillet 2010.

Alex Couture indique que ce décret est en quelque sorte le permis « maître » du projet et que plusieurs dizaines d'autorisations et de permis de toutes sortes doivent quand même être obtenus par Saint-Laurent Énergies pour entreprendre les travaux. Le processus entourant tout projet éolien est encadré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Alex Couture ajoute également que les MRC et les municipalités seront particulièrement sollicitées par tout ce processus de demandes de permis d'intervention et de certificats d'autorisation pendant la phase de construction du projet.

7. Étapes de réalisation du projet à venir

Alex Couture fait le point sur les activités à venir dans le projet.

- Été 2010 : Demandes de permis pour travaux géotechniques
- Août 2010 : Finalisation du design du site, validation finale sur le terrain (ex. : cours d'eau), préparation des travaux géotechniques, demandes de certificats d'autorisation en vue du déboisement
- Août/septembre 2010 : Arpentage des positions d'éoliennes retenues, processus de sélection du ou des fournisseurs pour les travaux de déboisement
- Septembre 2010 : Début des travaux de déboisement, début des travaux géotechniques en fonction des permis et autorisations reçus.

Les études géotechniques permettent de mieux estimer les coûts de construction pour chaque site d'éolienne. Un échantillonnage est prélevé dans le sol par forage et les résultats de l'analyse du sol guident le choix du type de fondation le plus approprié pour chaque site.

Saint-Laurent Énergies a procédé au cours des derniers mois à la sélection d'arpenteurs. C'est un consortium formé d'entreprises d'Amqui, de Mont-Joli et de Rimouski qui a été sélectionné pour réaliser les travaux d'arpentage.

Le même processus s'achève pour sélectionner les notaires qui travailleront sur certains aspects légaux reliés à l'implantation du parc éolien du Lac-Alfred.

En foresterie, plusieurs entreprises des MRC de La Matapédia et de La Mitis recevront bientôt les documents nécessaires pour se préqualifier à la réalisation des travaux de déboisement. Les documents d'appel d'offres seront prêts à la mi-août et une rencontre est prévue dans la semaine du 16 août pour transmettre aux éventuels soumissionnaires toute l'information requise afin qu'ils puissent remplir leurs offres. Le choix de l'entrepreneur devrait être fait en septembre.

8. Questions diverses

a. Rôle de RES Canada dans la construction

Alain Bertrand, directeur de la construction à RES Canada, a l'occasion de se présenter aux membres du comité de liaison.

RES Canada a la responsabilité d'assurer l'ingénierie et le design du projet, en plus de la gestion de la construction. C'est RES qui se chargera de sélectionner les fournisseurs de services sur le chantier.

Alain Bertrand indique qu'il connaît déjà le bottin des fournisseurs que les CLD de La Matapédia et de La Mitis ont préparé et que cet outil a été utilisé, notamment dans le choix de l'entrepreneur qui aura la charge du déboisement au cours des prochaines semaines.

b. Rôle de Saint-Laurent Énergies dans la construction

Steeve Rousseau, directeur de projets – construction à Saint-Laurent Énergies, a l'occasion de se présenter aux membres du comité de liaison.

Saint-Laurent Énergies veillera au respect des engagements pris à l'égard des communautés dans l'étude d'impact environnemental et des normes, lois et règles qui s'appliquent à la construction d'un parc éolien. Saint-Laurent Énergies demeure le contact de la communauté pour toute question relative au projet et fera le suivi auprès de RES Canada selon les besoins.

c. Compte de dépenses des membres du comité de liaison

Un formulaire de remboursement des dépenses est remis aux membres du comité de liaison présents à la séance de travail. Les dépenses des séances du 26 novembre 2009, du 25 février 2010 et du 28 juillet 2010 peuvent y être inscrites.

Le formulaire sera envoyé par courriel par Maryse Tremblay pour les membres absents.

d. Chemins et déboisement

René Pelletier souhaite connaître les pratiques de déboisement prévues dans la construction de chemins.

Alex Couture indique que règle générale, les chemins auront une emprise moyenne de 25 m et qu'il y aura du reboisement dans certains talus pour stabiliser les sols, selon les directives du MRNF ou en fonction de la réglementation en vigueur.

Saint-Laurent Énergies s'est engagée à respecter le RNI, le guide des saines pratiques et lorsque requis par les autorités compétentes certaines dispositions de nature fédérale concernant les traverses de cours d'eau lors de la construction de chemins.

Le projet compte actuellement entre 25 et 30 traverses de cours d'eau. Chacune d'elle doit faire l'objet d'une caractérisation de l'habitat du poisson servant à dimensionner et à positionner les ponceaux de manière adéquate.

La construction de chemins pour un parc éolien diffère des standards que l'on connaît en foresterie classique. Les critères de compaction, notamment, permettent de construire des chemins plus stables et ayant une meilleure durée de vie.

La superficie de déboisement prévue pour chaque éolienne est d'environ 1 hectare.

e. Maximisation des retombées économiques régionales

Sébastien Jean rappelle que les CLD de La Matapédia et de La Mitis souhaitent que les entreprises régionales puissent profiter de retombées économiques. Il indique à l'équipe de construction que toutes les suggestions permettant d'atteindre cet objectif sont bienvenues.

Steeve Rousseau suggère la mise à jour du bottin des entreprises en faisant plus de place à l'hébergement disponible pour les travailleurs, notamment. Des versions imprimées du bottin pourraient être disponibles sur le chantier.

9. Clôture de la séance

La prochaine séance de travail se tiendra le jeudi 23 septembre à 13 h 30, au bureau de Saint-Laurent Énergies à Saint-Cléophas.